

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 13 juillet 2021

Date de convocation : 9 juillet 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procurations : 4 Votants : 19

L'an deux mille vingt et un, le 13 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Corinne PANATIER

EXCUSÉS : Guy LABARRERE, Michel LAUVAUX, Michel AURIGNAC, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Guy LABARRERE à Antoine CUYAUBERE, Michel LAUVAUX à Audrey VANHOOREN, Frédéric TABONE à Alexandre LARRUHAT, Michel AURIGNAC à Patrick MOURA

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2021-51 :

Motion relative à la demande de retrait du dossier LIFE OURS-PYR

La DREAL Occitanie a déposé auprès de la Commission Européenne une demande de financement pour conduire un projet intitulé LIFE OURS-PYR pour un montant total de 7 950 312 euros.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- 1) Maintenir dans la durée une population viable d'Ours brun dans les Pyrénées. Le projet se fixe comme objectif le doublement du nombre d'ours sexuellement matures participant à la reproduction, et la présence permanente de l'ours sur l'ensemble du Massif afin de connecter de façon permanente les noyaux Est et Ouest de l'actuelle population d'ours bruns.
- 2) Favoriser la cohabitation entre l'ours et les activités humaines, et en particulier le pastoralisme. Le projet se fait fort de réduire de 10% les prédatons malgré l'augmentation de la population d'ours et, en conséquence, vise l'acceptation de l'ours par les acteurs du pastoralisme.
- 3) Faire accepter par les populations locales et les acteurs pyrénéens la politique de réintroduction de l'ours brun et la cohabitation avec les activités humaines, en déployant des mesures d'éducation de la population et des élus pour les acculturer aux bienfaits des politiques européennes de préservation de l'environnement...

Le consortium destiné à mettre en œuvre ce projet, porté par l'administration française (DREAL Occitanie), est composé d'une part d'établissements publics sous tutelle de l'Etat (PNP, CNRS, OFB, ONF) et d'autre part d'associations membres de la Coordination Associative Pyrénéenne pour l'Ours (FERUS, ADET, Altaïr, FIEP) et enfin de la Pastorale Pyrénéenne, principal partenaire de l'Etat pour déployer sur le terrain les mesures censées favoriser la protection des troupeaux.

Considérant enfin l'absence totale de mise en débat de ce projet dans les différentes institutions démocratiques locales (communautés de communes, conseils départementaux, conseils régionaux, comité de Massif, chambres d'agriculture),

Considérant l'absence totale de transparence dans l'élaboration de ce projet, et en particulier la mise à l'écart de l'ensemble des acteurs représentatifs des activités humaines -notamment pastorales-, pourtant largement mentionnés dans le projet comme devant être mis à contribution pour sa mise en œuvre (groupements pastoraux, chambres d'agriculture, cfppa, services pastoraux, etc. ...),

Considérant l'opposition constante, depuis plus de 25 ans, de l'immense majorité des acteurs pyrénéens (collectivités locales, organisations professionnelles...) aux différents programmes de réintroduction de l'ours brun, opposition d'ailleurs reconnue par les instigateurs du projet LIFE OURS-PYR puisqu'elle constitue l'une des principales raisons de sa mise en place,

Considérant les grossières erreurs d'analyse faites par les instigateurs du projet sur les raisons des oppositions locales au Plan ours : déficit d'éducation pour les élus locaux et les populations, collusion avec les firmes agroalimentaires et les réseaux de la grande distribution pour les organismes techniques et de représentation agricole...

Considérant la négation totale et méprisante de l'identité, de l'histoire, des valeurs et de la liberté des acteurs pyrénéens qu'emportent les objectifs d'« éducation » et d'« acculturation » des populations locales, élus locaux et acteurs institutionnels,

Nous exigeons le retrait immédiat et inconditionnel du projet LIFE OURS-PYR.

VOTE	POUR	18
	CONTRE	
	ABSTENTION	1

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

